

PAROISSE DE GISORS

# Le prêtre accusé de génocide enfin arrêté

Cible d'un mandat d'arrêt du Tribunal pénal international pour viol et complicité de meurtres, Le prêtre rwandais Wenceslas Munyeshyaka a été arrêté au presbytère de Gisors, où l'évêque d'Evreux le protégeait depuis de nombreuses années.

C'est une affaire que l'ECHO-RÉGIONAL avait révélée depuis longtemps, sans recueillir autre chose que des sarcasmes ou de vagues dénégations de l'évêque d'Evreux. Vendredi matin, les gendarmes ont sonné à la porte du presbytère de la paroisse de Gisors avec un mandat d'arrêt à la main. Ils venaient chercher le prêtre Wenceslas Munyeshyaka, 49 ans, un Rwandais qui bénéficie depuis 1994 de l'asile politique en France. Le mandat d'arrêt international émis par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) est une énumération d'actes abominables : génocide, viols assimilés à des crimes contre l'humanité, extermination, meurtres. De telles incriminations visant un homme d'église ne sont pas banales et méritent explication.



Hyacinthe Rwanga, une jeune femme tuée sous les yeux du prêtre Munyeshyaka.

homme courageux qui s'oppose durant trois mois à plusieurs opérations de liquidation de paroissiens. Il se trouve des témoins pour confirmer ses dires.

Mais beaucoup d'autres le décrivent comme un homme qui profite des circonstances pour terroriser les paroissiens, les insulter, allant jusqu'à leur couper l'eau courante. C'est la chasuble recouverte d'un gilet pare-balles et revolver à la ceinture qu'il dit la messe.

Selon ces témoins, le soir, il « invite » certaines jeunes et jolies paroissiennes à partager sa chambre. De fait, ces femmes échapperont au génocide à l'exception d'une seule, Hyacinthe Rwanga, tuée devant lui et sous les yeux de sa mère Rose, sans qu'il fasse un geste pour la défendre. Rose Rwanga est aujourd'hui un de principaux témoins de l'accusation.

Si les femmes, à l'exception de Hyacinthe, ont « miraculeusement » (?) échappé à l'extermination dans l'église de la Sainte-Famille, et si aujourd'hui certaines

accusent Munyeshyaka de les avoir violées en échange de sa protection, tout autre fut le sort des hommes.

Durant cette période, environ trois cents personnes réfugiées dans l'église de la Sainte-Famille et qui s'étaient placées sous la protection du prêtre, presque toutes de « l'ethnie » tutsi, sont exterminées.

Ce sera notamment le cas d'un des plus célèbres journalistes rwandais, André Kameya, fondateur et directeur du périodique *Rwanda Rushya*, dont le père Munyeshyaka signalera la présence aux autorités à la fin du mois de mai 1994, et qui a été vraisemblablement assassiné peu après.

Lorsque, presque cernés, les « génocidaires » doivent fuir Kigali dans la nuit du 3 au 4 avril 1994, l'abbé Munyeshyaka part avec eux. Il racontera plus tard sa fuite vers le Zaïre (aujourd'hui République Populaire du Congo) comme une véritable épopée où il aurait été lui-même harcelé par les Interahamwe - ce que rien ne semble confirmer.

## La curieuse « Lettre au Souverain Pontife »

Ce qui est par contre avéré, c'est que réfugié à Goma, il retrouve de nombreux autres prêtres rwandais plus ou moins compromis dans le génocide et les massacres.

Tous ces prêtres ont laissé une preuve tangible de leur état d'esprit : une « Lettre au Souverain Pontife » qu'ils cosignent à la fin juillet 1994, et dans laquelle ils nient qu'un génocide des Tutsis ait eu lieu au Rwanda, prétendant qu'au contraire les Hutus ont été victimes de massacres systématiques. Une argumentation directement calquée sur les discours de la tristement célèbre *Radio Télévision libre des Mille Collines*, lorsqu'elle diffusait les slogans du génocide.

## Exfiltré par l'Église

Pourtant cette lettre au Souverain Pontife que l'abbé Wenceslas justifie aujourd'hui comme signée sous le coup de l'énervement (?), n'a pas découragé l'Église de lui accorder son appui. Affirmant que Wenceslas Munyeshyaka vit sous la menace de Hutus extrémistes, les Pères blancs usent de leur influence pour lui obtenir un asile en France.

Munyeshyaka est d'abord affecté dans la paroisse de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) sous la protection de l'évêque de Privas, M<sup>r</sup> Bonfils. On présente ce nouveau vicaire aux paroissiens comme une « victime » de la tragédie rwandaise. Pas de chance : des parents d'authentiques victimes de la Sainte-Famille le retrouvent et portent plainte le 21 juin 1995. Le 28 juillet 1995, l'abbé Munyeshyaka est arrêté par les gendarmes et conduit en détention provisoire.

Il n'y reste pas longtemps : l'Église mandate un cabinet d'excellents avocats parisiens (les mêmes qui interviendront en 2006 dans la défense du juge Burgaud), lesquels réussissent à

le faire sortir de prison et à « geler » l'instruction pendant plusieurs années.

## L'instruction « gelée »

Entretemps, l'évêque de Privas, déconcerté par la tournure de l'affaire, « refile » l'abbé rwandais à M<sup>r</sup> Jacques David, évêque d'Evreux, son véritable protecteur.

Nommé successivement à la paroisse des Andelys, puis à celle de Gisors, Wenceslas Munyeshyaka n'a de cesse de convaincre ses paroissiens qu'il est la victime expiatoire d'un régime raciste. Très vite, il a un étonnant ascendant sur la plupart des fidèles. Au point que les rares protestations organisées à l'extérieur de l'église (5 en 10 ans) sont l'objet de huées, voire d'épisodes plus violents de la part des paroissiens.

## Un étonnant ascendant sur les paroissiens

Cet ascendant n'est pas général. À Gisors, les membres d'un groupe de prière qui expriment

prison à vie par contumace au Rwanda, Munyeshyaka est le quatrième prêtre catholique rwandais mis en accusation par le TPIR.

Dans une lettre adressée en 2006 au TPIR, la Chancellerie a indiqué qu'elle était prête à juger Munyeshyaka et l'ex-préfet Bucyibaruta (lire encadré), inculpés pour génocide, extermination, assassinats et viols.

Si le TPIR, qui doit achever ses procès en 2008 conformément à un calendrier fixé par l'ONU, donne son feu vert, il s'agirait du premier procès en France de Rwandais accusés de génocide.

## Procès en France ?

« C'est un nouveau développement très positif, très encourageant. Décidément, il y a un nouveau gouvernement en France », a déclaré à Kigali le chef de la diplomatie rwandaise Charles Murigande, en référence au président Nicolas Sarkozy élu en mai. « Nous avons réclamé l'arrestation, l'extradition de ces personnes qui vivaient tranquillement en France. Le gouvernement pré-

## Asile politique en France

Entre le 6 avril et le 4 juillet 1994, le père Wenceslas Munyeshyaka était le seul prêtre officiant dans la paroisse de la Sainte-Famille à Kigali, la capitale du Rwanda. Il s'agit d'une gigantesque église pouvant contenir environ 3 000 fidèles et d'un vaste ensemble de bâtiments annexes. Des milliers de personnes y avaient trouvé refuge, essentiellement des Tutsis et des Hutus démocrates, espérant échapper au programme d'extermination mené alors par les militaires « Interahamwe », sortes de groupes néo-nazis qui s'étaient jurés d'exterminer tous les Tutsis.

## Un rôle trouble

Quel est alors le rôle du père Wenceslas Munyeshyaka ? Hutu, lui-même se décrit comme un

## Un autre Rwandais arrêté en France

L'abbé Wenceslas Munyeshyaka n'est pas le seul Rwandais cible en France d'un mandat d'arrêt international du TPIR. Vendredi, les gendarmes ont également arrêté Laurent Bucyibaruta, ex-préfet de Gikongoro (une région au sud du Rwanda). Cet ancien haut fonctionnaire rwandais âgé de 62 ans, qui aurait également obtenu l'asile politique dans des conditions non précisées, a été arrêté dans un village proche de la ville de Troyes, où il vit depuis environ quatre ans avec sa compagne, qui habite légalement en France, et certains de ses enfants.

Son interpellation aurait suscité un « choc » dans le village où il était « très investi dans la vie paroissiale » et « très bien intégré », selon des voisins.

Supposé « bon chrétien » comme l'abbé Munyeshyaka, Laurent Bucyibaruta est lui aussi accusé de complicité de génocide, mais pas de viols.

Comme l'abbé Munyeshyaka, Laurent Bucyibaruta a été incarcéré dans la maison d'arrêt locale pour être ensuite transféré à la prison de la Santé à Paris.

Dans les cinq jours, les deux hommes doivent être présentés à un magistrat du parquet général de la cour d'appel de Paris qui doit saisir la chambre de l'instruction de cette même cour. La chambre de l'instruction devra se prononcer sur leur éventuelle remise au TPIR ou leur jugement en France.



Une manifestation à Evreux en avril 1998 dénonçant l'impunité du « Père Wenceslas ».

des doutes sur le rôle du père Munyeshyaka durant le génocide sont écartés par l'évêque David.

Visiblement, Munyeshyaka a convaincu le clergé local qu'il était une victime, et non pas ce kapo sadique, tueur et violeur que certains décrivent. M<sup>r</sup> Jacques David ne lui ménage pas son soutien public, lui accorde le statut de prêtre coopérateur, lui confie l'aumônerie du lycée de Gisors, celle des Scouts de France. Le père Morin, prêtre en charge de la paroisse de Gisors-Vallée d'Épte, apparaît aux côtés du père Munyeshyaka, riant aux éclats face aux accusations portées. Et tout sourire, côte à côte, en page 6 du Bulletin paroissial aujourd'hui encore distribué à Gisors.

Brutal changement de ton vendredi dernier 20 juillet : l'abbé Jean-Pierre Decraene, chancelier de l'évêché d'Evreux, n'a pas tardé à communiquer que le « père Wenceslas » venait d'être arrêté chez lui à Gisors. Et il multiplie depuis lors des déclarations alambiquées : l'Église de l'Eure n'était pas correctement informée de la situation du prêtre !

Étonnant : déjà condamné à la

céder ne prêtait manifestation pas l'oreille à ce qu'on disait », a-t-il ajouté.

## Kouchner satisfait

« Après la mise sous écrou de M. Kamali (ndlr : un autre Rwandais recherché en France), survenue il y a quelques semaines, ces arrestations illustrent la volonté affirmée des autorités françaises de coopérer pleinement avec le TPIR », a déclaré pour sa part le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner dans un communiqué.

De son côté, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue française des droits de l'Homme (LDH) ont « pris acte de ces arrestations », en rappelant qu'elles « avaient lancé de nombreux appels en ce sens » et dénoncé à plusieurs reprises « la lenteur de la justice française » dans les dossiers des deux Rwandais. Le représentant du Rwanda auprès du TPIR, Aloys Mutabingwa, a aussi estimé que la France aurait dû les arrêter « depuis très longtemps ».

J.-F. D.